

1

Lettres Patentes

Pour faire affiner dans
la Monnoye de Paris
et dans toutes les autres
Monnoyes.

Du 27. Janvier 1422.

Henry par la grace de
Dieu Roy de France et
d'Angleterre, à nos Amés
et feauls les Generaux
Maitres de nos Monnoyes,

Salut et Dilection. Comme
pour le bien, Reparation, et
Reliefement de la Chose
publique de nostre Royaume
Nous par l'avis et deliberation
de nostre très cher et très aimé
Oncle Jehan Regent nostre
Royaume de France Duc de
Bedford et aussy de plusieurs
autres de nostre grant Conseil
ayons ordonné faire faire
et ouvrir par tout nostre
Monnoye Blanche Deniers
ayant cours pour dix Deniers
Tournois la piece à cinq
Deniers de Loy, Argent le
Roy, et de six sols trois
Deniers de poids au Marché
de Paris; ce nonobstant
il est venu à nostre connois-
sance que en nostre Ville de
Paris et en plusieurs autres

Viller où nous faisons faire
 Monnoyes de par nous à tres
 peu de matiere d'argent
 pour faire et continuer ledit
 Ouvrage ; pourquoy nos dites
 Monnoyes tant à Paris
 comme ailleurs sont en
 adventure de cheoir en couronnement
 et ce perdit tout se pourveu y
 estoit brievement de Remede.
 Pourquoy nous vous mandons
 que le plus brievement que faire
 se pourra, vous faites affiner en
 nostre dite Monnoye de Paris
 toute matiere d'argent tant en
 Billon, comme autrement que vous
 veurez estre necessaire de affiner
 pour continuer ledit ouvrage par
 gens habilles et connoissans à
 ce le mieulx et plus profitablement
 que faire se pourra au profit
 de nous et de la chose publique

et avec ce pourvez et remedié
semblablement; ainzy que vous verrez
qui sera à faire au fait de nos
autres Monnoyes par telle maniere
que à cause dudit affinage l'ou-
vrage d'icelle ne puisse aucunement
estre delayé ou empesché, de ce
faire vous donnons pouvoir et
mandement especial mandons et
commandons à tous nos Justiciers
Officiers et Subjects que à vous
et à vos Commis et Deputés en ce
faisant obéissent et entendent dili-
gemment. Donné à Paris le vingt
septiesme jour de Janvier l'An de
grace mil quatre cent vingt deux
et de nostre Regne le premier
ainzy signé Par le Roy à la
Relation du Conseil tant par Mgr
le Regent le Roy aume de France
Que de Bedford, Bordier.